4

Cour
FRC
8654

TESTAMENT

DE

I. M. ROBESPIERRE,

TROUVÉ A LA MAISON COMMUNE.

Md W17507

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

TESTAMENT

DE

I. M. ROBESPIERRE,

TROUVÉ A LA MAISON COMMUNE.

CHACUN sait que dans la nuit du 9 au 10 thermidor, lorsque la commune JACOBITE touchoit au moment de sa perte, Robespierre quitta un instant le lieu des séances du conseil-général; chacun sait qu'il se tira un coup de pistolet. Mais ce que chacun ne sait pas, et ce que j'apprens à tout le monde, c'est qu'avant de brûler la fatale amorce, ne voulant point

mourir AB INTESTAT, il écrivit ses volontés dernière.

Le désordre inséparable d'une scène telle que celle qui eut lieu alors, fit qu'on ne trouva point ce testament; mais on l'a découvert depuis, et je me fais un devoir de le communiquer au public.

TESTAMENT DE ROBESPIERRE.

Quoique mes vieux amis, mes plus zélés partisans, m'ayent abandonné, m'ayent accablé même au moment où j'avois le plus besoin de leur secours, je leur pardonne: un instant de foiblesse n'efface pas de mon cœur les services qu'ils m'ont rendus depuis six mois. Je crois, par ce testament, leur donner une preuve non équivoque de mon amitié et de ma reconnoissance.

Je lègue mon âme à l'Être-Suprême; .... ce seroit bien ingrat à lui de ne la pas recevoir, après que je lui ai fait la grace de le reconnoître.

Nouvel Élie, à défaut de mon habit, dont je ne pourrai peut-être pas disposer, je lègue mon esprit à mon bien aimé disciple Billaud-Varennes; c'est celui de tous mes prosélytes en qui j'aye remarqué le plus de dispositions.

ITEM à David le soin de faire passer mes traits à la postérité.

ITEM ; A Duhem mon talent pour préparer de grandes mesures dans le silence, et pour faire chasser des Jacobins tout honnête homme qui ne lui plaira pas.

Je jure, et on ne ment pas à son dernier moment, que je n'eus jamais l'ambition de monter sur le trône. Je ne visois qu'à la dictature : ainsi je lègue à Bourdon de l'Oise le soin de réhabiliter ma mémoire, en proposant l'établissement de la dictature en France.

Je recommande à mon ami Fouquier d'expédier tous les inscrits sur les listes que je lui ai données une décade d'avance ; et pour lui en faciliter les moyens, je charge mon féal porte-coton Barrere de le faire maintenir dans sa place d'accusateur-public, et je délègue à Collot-d'Herbois la survivance de la charge de faiseur de listes. Ces fonctions lui seront familières d'après l'apprentissage brillant qu'il a fait à Lyon.

Je veux, pour punir les parisiens de l'ingratitude qu'ils ont montrée envers moi, leur ôter les moyens de soutenir leur existence. Je charge Carrier de les faire mourir de soif, en rendant, par certain secret qu'il possède à merveille, l'eau de la seine IMPOTABLE.

Comme je connois à Louchet du talent pour la déclamation, je le charge de débiter les adresses PARISIENNES des sociétés DÉPARTEMENTALES, qui de-

manderont ma translation au Panthéon, et le rétablissement de mon système.

Je lègue mon éloquence à Fayau, quoiqu'il ait saisi l'instant de ma chûte, pour venir à son tour me donner le coup de pied de l'âne.

On se rappelle de mon éclat à la fête de l'Être-Suprême : eh bien je lègue toute ma gloire à Bernard de Saintes qui s'en montrera le majestueux héritier à la fête des sans-culottides.

On trouvera dans ma garde-robe une très-grande seringue dont je fais présent à Levasseur ; il s'en servira pour donner au peuple français un clystére dans lequel entreront six grains de mensonge, quinze onces d'impudence, dix gros de scélératesse, le tout infusé dans quelques pintes de sang, et si ce remède ne suffisoit pas, Duhem pourroit de plus ordonner quelques saignées.

Je laisse à Vadier le pistolet qui va me brûler la cervelle ; je prévois que l'occasion n'est pas éloignée où il sera obligé de faire semblant de s'en servir.

Si Jesus de Nazareth, qui n'étoit qu'un petit garçon auprès de moi, eût jadis le pouvoir d'envoyer le diable dans le corps de deux mille cochons, j'aurai bien celui de passer moi-même dans le corps de trente ou quarante meneurs jacobins : je leur

soufflerai leurs paroles, leurs actions ; et le peuple français n'aura rien perdu à ma mort, car mon sang sera une semence féconde d'où naîtront mille successeurs de mes projets.

Je lègue à Ruamps une commission de LIEUTENANT dans le bataillon qui doit venger ma mort.

Je recommande en général à tous mes éleves chéris de se défier d'une foule de modérés à qui l'aspect d'une coupe de sang ne donne point appétit. Je les engage à PROSCRIRE, à ASSASSINER même la horde impie qui voudroit s'opposer à leurs desseins, et remplacer la terreur par la justice ; que sur-tout ils n'épargnent ni Merlin de Thionville, ni Freron, ni particulièrement Lecointre et Tallien, à qui mon ombre ne pardonnera jamais d'avoir osé les premiers m'attaquer en face.

Il existe dans mes papiers un cathéchisme RÉVOLUTIONNAIRE. J'en recommande la lecture et la pratique à mes chers successeurs. Ils verront comment on doit traiter les riches, les marchands, les savans, &c.

Je veux finir par des actes de bienfaisance. Mes collègues auront sans doute remarqué à leurs côtés le DISCRET Armonville, député de Rheims, qui n'a jamais ouvert la bouche à l'assemblée

516

QUE POUR BAILLER. Ce digne représentant, ci-devant cardeur de matelats, porte depuis 10 ans le même bonnet de laine rouge. Je lui lègue mon chapeau.

ITEM, je lègue ma culotte à Granet, le pauvre diable en a bon besoin.

ITEM, à Audouin, quelques rames de papier qui me restent, à condition qu'il les barbouillera de mon oraison funèbre, en combattant les principes que j'ai étouffés pendant les derniers mois de ma vie.

Enfin, pour donner à tous mes brav ÉUTE-NANS un point de ralliement, je leur lègue, en guise d'étendart, MA QUEUE.

Signé, I. M. ROBESPIERRE.

A peine a-t-il cessé d'écrire, qu'il entend du bruit, et lâche le coup funeste.

De l'Imprimerie du Journal du Soir.